



L'ARBITRAGE A LA TOUCHE DES JOUEUSES U12F & U13F

La Fédération Française de Football a souhaité que l'arbitrage à la touche soit désormais, lors des rencontres U12F & U13F, assurée, dans la mesure du possible, par les joueuses, avec l'objectif de les former aux Lois du jeu.

Ce document présente et explicite le rôle de la joueuse « Arbitre-assistante », mais également celui de l'Educateur(trice), indispensable, dans la mise en place de ce dispositif. Je vous remercie de l'implication de chacun(e) dans ce projet éducatif.

Jean-Pierre MEURILLON

Président du District des Yvelines de Football

Objectif

Faire en sorte que l'arbitrage et la connaissance des lois du jeu soient parties intégrantes des apprentissages de la footballeuse tout au long de sa formation initiale, au même titre que l'apprentissage des gestes techniques, des principes de jeu...

Principe

Initier les joueuses U12F et U13F à la pratique de l'Arbitrage au travers des rencontres qu'elles seront amenées à jouer tout au long de la saison, voire par la suite de leur carrière de footballeuse amatrice.

Comment :

1. Passage **égalitaire** de **toutes les joueuses U12F & U13F** au cours de la saison comme arbitre-assistante sur les rencontres U12F & U13F.
2. Période maximale de **15 minutes par joueuse** par rencontre. Rotation à chaque pause coaching et mi-temps.

Palliatif :

En cas d'absence de joueuses remplaçantes, la touche est effectuée par un/un(e) jeune ou un(e) adulte volontaire licencié(e), formé(e) à la connaissance des lois du jeu et à sa mise en application.

Le Rôle de la Joueuse U12F ou U13F Arbitre-assistante

Ses Missions :

1. Signaler lorsque le ballon est entièrement sorti du terrain de jeu, au sol ou en l'air, dans la moitié de terrain de son équipe (au niveau de la ligne de touche sur toute la longueur du terrain et de la ligne de but situées de son côté).
2. Signaler quand un remplacement est demandé et veiller à sa bonne exécution.
3. Signaler lorsqu'une joueuse peut être sanctionnée parce qu'elle se trouve en position de hors-jeu.
4. Signaler lors d'un coup de pied de réparation (pénalty), si la gardienne de but quitte sa ligne avant que le ballon n'ait été botté, et si le ballon a franchi la ligne.

Les principales Lois du jeu à apprendre et à mettre en application pour une joueuse Arbitre-assistante

1. Loi 9 : Ballon en jeu – Ballon hors du jeu

Le ballon est hors du jeu lorsqu'il franchit entièrement une des lignes du terrain que ce soit à terre ou en l'air.

La jeune joueuse arbitre-assistante devra donc signaler :

a. Les sorties du ballon en touche :

Elle positionnera son drapeau à l'horizontale montrant ainsi le camp de l'équipe qui a sorti le ballon de l'aire de jeu.



b. Les sorties de but :

Il y a coup de pied de but lorsque le ballon franchit la ligne de but après avoir été touché par une joueuse de l'équipe attaquante. Elle se positionnera à la hauteur de la surface de but et pointera celle-ci avec son drapeau.



c. Les corners :

Il y a corner lorsque le ballon franchit la ligne de but après avoir été touché par une joueuse de l'équipe défendante. Elle désignera le poteau de corner avec son drapeau le bras tendu.



2. Loi 3 : Remplacement

Il s'effectuera sur autorisation de l'arbitre central à hauteur de la ligne médiane et pendant un arrêt de jeu.

La jeune joueuse arbitre-assistante devra donc au préalable signaler à l'arbitre central le remplacement souhaité par son éducateur(trice).



La joueuse remplaçante ne pénétrera sur le terrain de jeu qu'après la sortie de la joueuse qu'elle doit remplacer et après y avoir été invitée par un signe de l'arbitre central.

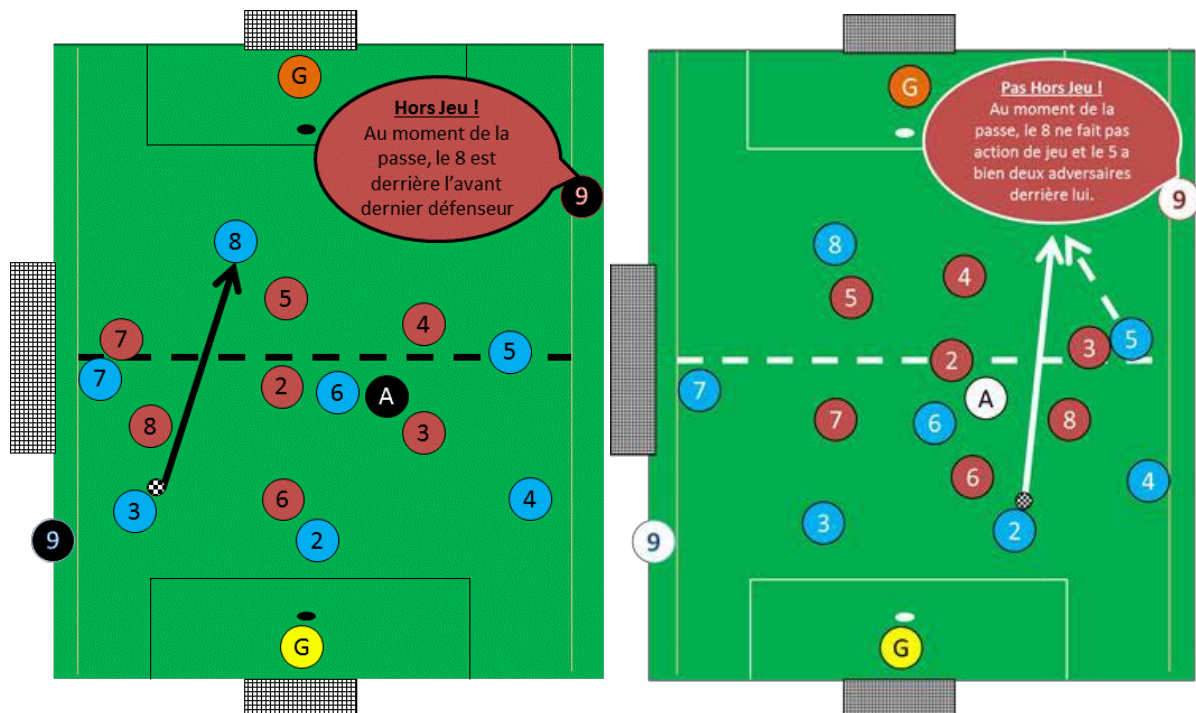
L'arbitre-assistante veillera à la bonne application de cette règle.

3. Loi 11 : Le Hors-jeu

En U13F, le hors-jeu se juge dans tout le camp adverse.

DEFINITION : Une joueuse est en position de hors-jeu lorsqu'elle est plus près de la ligne de but adverse qu'à la fois le ballon et l'avant-dernière adversaire.

La joueuse recevant le ballon doit faire action de jeu.



a. Hors-Jeu sanctionnable :

Une joueuse est en position de hors-jeu lorsque le ballon lui est adressé par une partenaire et qu'elle :

- gêne un adversaire.
- Influence le jeu de par sa position.
- tire un avantage de sa position.

Le hors jeu se juge au départ du ballon et se sanctionne à l'arrivée.

Le hors jeu est sanctionnable d'un coup franc indirect.

b. Hors-Jeu non sanctionnable :

Pendant l'action, si la joueuse :

- est dans son propre camp.
- a au moins deux adversaires sur la même ligne ou plus rapproché qu'elle de leur propre ligne de but.
- n'est pas plus avancée que le ballon au moment où celui-ci est joué.

- ne se trouve simplement qu'en position de hors jeu, ne gêne pas, n'influence pas, ne tire pas un avantage de sa position.
- se trouve sur la même ligne que l'avant dernier défenseur.

Sur les remises en jeu suivantes une joueuse en position de hors-jeu qui reçoit le ballon d'une partenaire ne sera pas sanctionnée de hors-jeu :

- Sur une rentrée de touche.
- Sur un corner.
- Sur un coup de pied de but.
- Sur coup d'envoi et sur coup de pied de réparation (penalty), une joueuse ne peut se situer en avant du ballon. Il n'y aura donc jamais de hors-jeu sur ces 2 remises en jeu.

C'est la joueuse « Arbitre-assistante » qui signalera les hors-jeux.

Pour cela, elle lèvera son drapeau à la verticale.

Puis, elle placera son drapeau pour indiquer l'endroit où se trouve la joueuse sanctionnée :



► A l'horizontale : au centre du terrain

► Vers le bas (à 45 degrés) : proche de la ligne de touche



► Vers le haut (à 45 degrés) : de l'autre côté du terrain

Nous espérons que ce livret vous permettra d'initier vos joueuses U12F & U13F aux principales missions qui leur incombent comme joueuse « Arbitre-assistante ».

Nous restons à votre écoute pour améliorer ce dispositif de formation.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.



Contact :

La Commission de District de l'Arbitrage
& le Secrétariat Football Féminin
Tel : 01 80 92 80 20

Le Conseiller Technique Départemental D.A.P. 78
Franck BARDET
Tel : 01 80 92 80 30